



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)



CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)



MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

9^{ème} Réunion des Correspondants du Centre
Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence
contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.30/4/1
02 avril 2009

Malte, 21-24 avril 2009

Original: anglais

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU REMPEC
DEPUIS LA 8^{ÈME} RÉUNION DE SES CORRESPONDANTS**

Soumis par le Secrétariat

Introduction

1. Ce rapport couvre les activités conduites par le REMPEC entre mai 2007 et mars 2009, à savoir après la 8^{ème} réunion de ses Correspondants et avant la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes de la Convention de Barcelone, ainsi que les activités entreprises après ladite réunion des Parties contractantes, en vertu du programme d'activités du REMPEC approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009.
2. Par souci de clarté, ce rapport a été divisé en trois parties, comme suit:
 - I. Rapport sur les développements institutionnels.
 - II. Rapport sur les questions administratives et autres questions connexes.
 - III. Rapport sur la mise en œuvre des activités.

I. RAPPORT SUR LES DÉVELOPPEMENTS INSTITUTIONNELS

Ratification des protocoles

3. Depuis la dernière réunion des Correspondants du REMPEC, le « Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée » (Protocole dit « Prévention et Situation critique ») de 2002 a été ratifié par trois Parties contractantes supplémentaires, à savoir l'Espagne (09/08/2007), le Monténégro (19/11/2007) et la Syrie (la notification de cette ratification n'a pas encore été reçue de la part du dépositaire).
4. À ce jour, douze Parties contractantes ont ratifié le protocole « Prévention et Situation critique » de 2002, tandis que dix autres demeurent Parties contractantes du protocole « Situation critique » de 1976. Le statut actuel des ratifications du Protocole Prévention et Situations critiques de 2002 est produit en **Annexe I** du présent document.
5. À cet égard, il convient de rappeler que toutes les Parties contractantes ont adopté, au cours de leur 14^{ème} réunion ordinaire à Portoroz (Slovénie) en 2005, la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, laquelle peut être considérée comme

une feuille de route solide pour la mise en œuvre du protocole de 2002 et détermine la programmation des activités du Centre. Il doit également être rappelé que, au regard du champ d'application du protocole « Prévention et Situation critique », le Centre a été sélectionné pour mettre en œuvre le Projet régional SAFEMED d'Euromed, financé par l'U.E. Or, parmi les huit bénéficiaires du projet Euromed également Parties contractantes de la Convention de Barcelone, seuls deux ont ratifié le protocole de 2002.

6. Il est vivement recommandé aux Parties contractantes n'ayant toujours pas ratifié le protocole « Prévention et Situation critique » d'adopter cet instrument.

Décisions prises à l'issue de la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes en matière de développements institutionnels

- **Rapports et respect des obligations (Décision IG 17/3)**

7. Parmi les points faibles déplorés au cours de l'exercice d'évaluation du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) amorcé en 2003, figure l'impossibilité d'évaluer le degré de mise en œuvre de la convention et de ses protocoles et de mesurer l'état d'avancement des activités par rapport aux objectifs fixés malgré les quelque trente années d'existence du Plan d'Action pour la Méditerranée. Par conséquent, les Parties contractantes ont décidé, lors de leur 15^{ème} réunion ordinaire, de créer un Comité de respect des obligations (Décision IG 17/2: Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la convention de Barcelone et de ses protocoles). Elles ont également approuvé la Décision IG 17/3: Nouveau format de rapport sur l'application de la convention de Barcelone et de ses protocoles. La partie concernant le protocole « Prévention et Situation critique » de 2002 est reproduite dans le document REMPEC WG.30/INF.3. En proposant ce nouveau format le centre a tenu compte des informations déjà demandées à ses Correspondants pour la mise à jour du Système d'information régional (RIS) du Centre.

8. Suite à l'adoption de ce format de rapport et conformément à la Décision IG 17/3, un Groupe de travail sur l'Efficacité a également été créé, avec pour mission « d'établir une liste d'indicateurs de l'efficacité des mesures prises pour l'application de la convention et de ses protocoles et des décisions adoptées par les Parties contractantes, et d'orienter les travaux de préparation du Rapport d'évaluation régional pour la période 2006-2007, à soumettre à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes en 2009 ». Le Centre a pris part aux activités du Groupe de travail et proposé une liste d'indicateurs d'efficacité. Cette liste sera examinée et débattue à l'occasion de la présente réunion des Correspondants du REMPEC (REMPEC/WG.30/4/2) et soumise pour adoption à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes qui se tiendra à Marrakech (Maroc) en novembre 2009.

- **Adoption d'un Plan de gouvernance (Décision IG 17/15)**

9. Avec l'adoption de la Décision IG 17/15 : Plan de gouvernance, les Parties contractantes ont résolu plusieurs des problèmes posés par la coopération et l'intégration du programme de travail du Plan d'Action pour la Méditerranée et déterminé les mandats des Centres et du programme MEDPOL, ainsi que le rôle et les tâches incombant aux Correspondants.

10. **Programme de travail** : dans le souci d'améliorer la coordination et la programmation des activités entreprises dans le cadre du système du PAM, le Secrétariat a été invité à proposer un programme d'activités indicatif sur cinq ans mettant en exergue les thématiques interdisciplinaires. Le programme de travail pour l'exercice biennal devra quant à lui se référer à ce programme d'activités sur cinq ans. Parmi les principales thématiques interdisciplinaires déjà identifiées figure celle des « changement climatique ».

11. **Comité exécutif de coordination** : conformément au Plan de gouvernance, la coordination entre l'unité de coordination du PAM et les diverses composantes du PAM a été renforcée par la création d'un comité exécutif de coordination, composé du coordinateur du PAM, des directeurs des CAR et du coordinateur du programme MEDPOL. Le comité se réunit une fois par trimestre et les réunions se tiennent dans les différents Centres d'activités régionaux (CAR). La seconde réunion a été organisée au REMPEC en mai 2008.

12. Conformément au Plan de gouvernance, les Parties contractantes ont également revu les **termes de référence des correspondants des CAR** (cf. REMPEC/WG.30/INF.4) et demandé au Secrétariat de préparer une **mise à jour des mandats des composantes du PAM** aux fins

d'harmonisation. Les Parties contractantes ayant convenu que le mandat du REMPEC était déjà actualisé, l'exercice en cours de préparation par le Secrétariat consistera à harmoniser le mandat du REMPEC avec le format de mandat des autres membres du PAM.

- **Mise en œuvre de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines affectant les milieux marin et côtier de la Méditerranée (Décision IG 17/15).**

13. Suite à la proposition émise par la Commission Européenne (CE) à l'occasion de la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes, le Secrétariat a chargé un consultant (financé par la CE) de mener une enquête afin de déterminer comment intégrer l'approche écosystémique aux règles du PAM. À l'occasion de leur 15^{ème} réunion ordinaire, les Parties contractantes ont décidé d'« amorcer un processus en collaboration avec des scientifiques et autorités de réglementation et, au besoin, d'autres organes/organisations/autorités compétents, en vue d'intégrer progressivement l'approche écosystémique ». D'autres informations sur les propositions attendues par les Parties contractantes et le Secrétariat sont reflétées dans le document REMPEC/WG.30/INF.5.

II. RAPPORT SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET AUTRES QUESTIONS CONNEXES

Questions administratives et financières

14. L'événement le plus significatif intervenu durant la période objet de l'examen est le déménagement du REMPEC de l'île de Manoel dans ses nouveaux locaux à « Maritime House », à Lascaris Wharf, La Vallette, alloués au Centre après avoir été entièrement réaménagés par les Autorités maltaises en décembre 2007. Ce déménagement a engendré d'importants travaux préparatoires durant le second semestre 2007, le Centre ayant occupé ses anciens locaux durant plus de trente ans. Les nouveaux locaux ont été officiellement inaugurés le 2 mai 2008 par le Dr Lawrence Gonzi, Premier Ministre de Malte, en présence de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de M. Paul Mifsud, Coordinateur du PNUE/PAM.

15. Concernant les ressources humaines, au cours de la période objet de l'examen, le Centre a continué de bénéficier du soutien de l'Industrie pétrolière française. TOTAL SA lui a en effet détaché un administrateur de programme junior, au titre du mécanisme de *Volontariat International Scientifique* du Gouvernement français. Le Projet SAFEMED a également permis au Centre de bénéficier du soutien de trois experts et d'un assistant administratif. Dans le cadre du Projet SAFEMED II, le Centre bénéficiera également du soutien de deux experts et d'un assistant administratif. En outre, le gouvernement italien a continué de financer, par une contribution volontaire, le détachement d'un administrateur de programme supplémentaire, recruté en mars 2007. Le financement de cet administrateur par le gouvernement italien s'étendra au moins jusqu'à la fin du mois de décembre 2009. À cet égard, le Centre souhaiterait remercier la CE, la France et l'Italie pour leur généreuse contribution, essentielle à la mise en œuvre des activités du REMPEC.

16. Pour la mise en œuvre de son programme d'activités, le Centre dépend largement des financements reçus du Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée (MTF) alimenté par les Parties contractantes. D'autres activités ont également été financées dans le cadre du Projet SAFEMED, du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI ou du Projet FEM-PNUE-OMI de Partenariat GloBallast.

17. Il est à noter que le budget du Centre, financé par le MTF, est actuellement soumis à d'importantes contraintes du fait du gel total du budget du PNUE/PAM, effectif depuis 2004, alors que dans le même temps les coûts salariaux et le coût des activités ont augmenté. En effet, depuis 2004, les charges salariales ont augmenté de plus de 10%, tandis que le coût de l'organisation d'une activité régionale a augmenté en moyenne de plus de 20%. En conséquence, bien que le Centre s'efforcera de maintenir certaines activités régionales dans son programme de travail, l'organisation d'activités de formation nationales en plus grand nombre devrait être envisagée, les coûts de soutien étant dans ce cas assumés par le pays hôte de l'activité, ne laissant à la charge du Centre que les coûts liés aux conférenciers et quelques frais divers.

18. Il doit également être noté que, bien que le Centre tente de réduire ses frais et de développer des synergies avec d'autres institutions, la situation financière le forcera probablement à réduire le

nombre de délégués des Parties contractantes pris en charge par le Centre dans les événements organisés par le REMPEC au cours de l'exercice biennal à venir.

Questions de sureté

19. La sureté du personnel des Nations Unies (NU) a récemment été placée au cœur des débats suite à plusieurs tentatives contre les NU ou leurs agences techniques dans différentes parties du monde. Par conséquent, les NU ont voté l'application stricte des règles de sureté et toutes les agences techniques des NU ont été invitées par le Département de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies (DSSNU) à respecter ces règles. L'application de ces règles a plusieurs conséquences sur les responsabilités et tâches des membres du personnel des NU, l'aménagement des locaux, les formations du personnel et l'organisation des activités.

20. En 2008, le représentant régional du DSSNU a procédé à une évaluation de la sureté des locaux du REMPEC et d'autres organismes du lieu d'affectation (Malte) liés aux NU et émis des recommandations que le Centre devra appliquer dans un futur proche, ce qui aura certaines implications financières.

21. Concernant les autres exigences élémentaires, il convient de rappeler que la sureté du personnel et des locaux des NU relève principalement de la responsabilité des autorités du Pays hôte, ainsi que de celle des Dirigeants des différents services des NU. Conformément aux réglementations des NU, le Directeur de l'un des services des NU, dénommé le Représentant désigné, est chargé de coordonner la gestion des problèmes de sureté. Le REMPEC étant le plus important service des NU à Malte, le Représentant désigné à Malte, représentant du DSSNU à Malte, a demandé l'assistance de l'administrateur de programme hors classe du Centre pour agir en tant que Correspondant pour la sureté auprès des autorités nationales. L'Équipe de gestion de la sureté (STM), qui réunit les dirigeants des divers services des NU au lieu d'affectation, a également été créée et se réunira régulièrement pour évaluer la sureté.

22. Les principales contraintes liées aux réglementations de sureté des NU concernent les déplacements à l'étranger du personnel ou des consultants du REMPEC recrutés par le Centre, ainsi que l'organisation d'activités à l'étranger. Les déplacements des membres du personnel des NU (consultants recrutés par le Centre inclus) exigent une « approbation de sureté ». Cette approbation est accordée selon le stade d'alerte de sureté en vigueur dans le pays visité. L'organisation d'une réunion peut ainsi être interdite ou restreinte à des lieux spécifiques, contrôlés par les forces de l'ordre du pays. En règle générale, les réunions et missions ne doivent pas être organisées dans les pays faisant l'objet d'un stade d'alerte de sureté supérieur au niveau 1. À ce jour, neuf pays méditerranéens font l'objet d'un stade d'alerte de sureté de niveau 1 ou supérieur.

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DES CORRESPONDANTS DU REMPEC

23. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, afin de faciliter la mise en œuvre efficace du protocole « Prévention et Situation critique », le Centre a entrepris ou soutenu des activités qui avaient pour objectifs:

- d'encourager la ratification, la transposition, la mise en œuvre et l'application des réglementations internationales sur la prévention, la réduction et la surveillance de la pollution du milieu marin provenant des navires dans la région méditerranéenne;
- d'assurer une réponse rapide et efficace aux pollutions marines accidentelles en Méditerranée; et
- de renforcer les synergies et améliorer l'échange d'informations et d'expertise au sein et en dehors de la région méditerranéenne.

24. Durant l'exercice biennal 2008-2009, la majorité des activités entreprises par le REMPEC lui ont été assignées dans le cadre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, approuvée lors de la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes de la Convention de Barcelone (Portoroz, Slovénie, 8 - 11 novembre 2005). Le Centre a également mis en œuvre des activités d'assistance technique pertinentes dans le cadre du Programme intégré de coopération technique de l'OMI (PICT), ainsi que de deux projets régionaux

d'envergure, à savoir le Projet SAFEMED financé par l'UE et le Projet FEM/PNUE/OMI de Partenariat GloBallast. Un tableau présentant en détail les activités menées durant la période objet du présent document est joint en **Annexe II**.

25. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a répondu à plusieurs demandes d'assistance technique de pays méditerranéens. À deux occasions, l'assistance technique a également été fournie par une autre Partie contractante. Cela s'avère un moyen efficace d'améliorer la coopération entre les Parties contractantes. Toutefois, afin de mieux se positionner pour faciliter ce type d'échange de connaissances et de savoir-faire, il est crucial que le Centre soit informé par les Parties contractantes de toute expertise technique spécifique qu'elles souhaitent mettre à la disposition d'autres Parties contractantes, ainsi que de tout accord de coopération technique bilatéral pouvant être mis en place. La mise en place de ce système d'échange d'informations garantira également que le Centre tire le meilleur parti des ressources disponibles pour entreprendre les activités financées par le Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée (MTF).

26. Le Centre aimerait remercier ses correspondants pour leur coopération et leur participation à l'organisation et au soutien des activités, ainsi que pour leur efficacité à satisfaire ses demandes. Il souhaiterait également remercier les consultants et experts ayant participé à la mise en œuvre de plusieurs de ses tâches.

- **Prévention, réduction et surveillance de la pollution marine provenant des navires**

27. L'une des priorités de l'exercice biennal 2008-2009 était d'aider les États côtiers méditerranéens à ratifier, transposer, mettre en œuvre et appliquer les réglementations internationales relatives à la prévention, la réduction et la surveillance de la pollution du milieu marin provenant des navires. Au cours de ce même exercice, la priorité a été donnée à l'Annexe I de la Convention MARPOL, en particulier à ses réglementations sur la pollution opérationnelle provenant des navires et à leur mise en œuvre et application à l'échelle nationale.

28. Pour ce faire, le Centre s'est attaché à dispenser **des informations spécifiques** sur les aspects juridiques de cette mise en œuvre au moyen d'un séminaire régional (MEDEXPOL 2007) dédié à ces problématiques. Le Centre a également participé à l'évaluation de l'état d'avancement de l'application des dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL à l'échelle nationale, en se concentrant principalement sur les aspects juridiques. Aussi, des informations à jour sont maintenant disponibles sur le cadre juridique des États côtiers méditerranéens. Les failles ont quant à elles été identifiées et des recommandations sur les actions à mettre en place prochainement aux niveaux régional, sous-régional et régional ont été émises.

29. L'accent a également été mis sur les aspects opérationnels de la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL. Le Centre a ainsi travaillé au développement de bases saines permettant le développement de **systèmes de surveillance et d'observation des rejets illicites** dans la région. L'objectif était de tester les opérations de surveillance et d'observation en temps réel à l'échelle sous-régionale, ce qui a été effectué par le biais d'un service d'observation opérationnelle par satellite couvrant trois pays du Maghreb (Projet MARCOAST). Une opération de surveillance à grande échelle de l'Ouest de la région méditerranéenne, qui se déroulera au second semestre 2009, est également en cours de préparation.

30. Le document REMPEC/WG.30/7 synthétisant les activités entreprises à ce jour par le Centre en matière de rejets illicites fournit des détails sur les activités mentionnées ci-avant.

31. L'assistance fournie par le Centre couvrait également le **développement et/ou la révision des outils de mise en œuvre régionaux, notamment les recommandations, principes, lignes directrices, propositions et procédures**. À cet égard, suite à l'adoption au cours de la 15^{ème} réunion des Parties contractantes de la convention de Barcelone (Almeria, Espagne, janvier 2008) de deux séries de lignes directrices développées par le REMPEC, dénommées les Lignes directrices relatives aux activités de plaisance et à la protection du milieu marin en Méditerranée et les Lignes directrices concernant le processus décisionnel d'autorisation d'accès à un lieu de refuge pour les navires nécessitant assistance, le Centre a mis à jour les Principes et Lignes directrices relatives à la coopération et à l'assistance mutuelle.

32. Le Centre a également aidé les États côtiers méditerranéens à préparer la soumission à l'OMI d'une demande concernant **le statut de Zone spéciale de la mer Méditerranée en vertu de l'Annexe V (ordures des navires) de la Convention MARPOL**. Par conséquent, le statut de Zone

spéciale prendra effet le 9 mai 2009, restreignant le déversement d'ordures des navires dans la mer Méditerranée aux seuls déchets alimentaires.

33. Certains des objectifs de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires ont également été atteints grâce aux activités entreprises dans le cadre du **Projet régional financé par le Fonds MEDA de la Communauté Européenne « Coopération Euro-méditerranéenne sur la Sécurité Maritime et la Prévention de la Pollution provenant des Navires - SAFEMED »** d'une durée de trois ans, que le Centre a commencé à mettre en œuvre en 2006. Autant que possible, plusieurs activités du projet ont été étendues à d'autres Parties contractantes de la convention de Barcelone qui non éligibles au Projet. Dans le domaine de la prévention, réduction et surveillance de la pollution marine provenant des navires, les activités entreprises dans le cadre du Projet SAFEMED ont couvert la mise en œuvre par l'État du pavillon, les Systèmes d'information pour la gestion du trafic maritime (VTMIS) et les conventions de l'OMI sur le milieu marin. Compte tenu des résultats encourageants obtenus dans le cadre du Projet SAFEMED, la Commission Européenne et ses partenaires méditerranéens se sont accordés sur le lancement d'un second Projet régional SAFEMED (SAFEMED II) financé par le fonds MEDA de l'UE. Comme pour SAFEMED I, le Projet SAFEMED II sera également mis en œuvre sur trois ans par le REMPEC, entre 2009 et 2011.

34. Le document REMPEC/WG.30/8 fournit davantage d'informations sur la mise en œuvre du Projet SAFEMED.

35. En 2008-2009, suite aux importants travaux de préparation entrepris par le REMPEC au cours de l'exercice biennal 2006-2007, un projet d'une durée de cinq ans, dénommé « *Partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires (Partenariat GloBallast)* » et couvrant cinq régions prioritaires, y compris la région méditerranéenne, a été adopté par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) fin 2007. Sa mise en œuvre a débuté en janvier 2008. L'Agence de mise en œuvre du Projet est l'Organisation maritime internationale (OMI). Le REMPEC agit quant à lui en qualité d'Organisation régionale coordonnatrice (ORC) pour la région méditerranéenne, en collaboration avec le Centre d'Activités Régional/Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) du PNUE/PAM.

36. Le document REMPEC/WG.30/9 décrit les activités entreprises à ce jour par le Centre dans le cadre du Projet de partenariat GloBallast.

37. Le Centre a également organisé diverses activités de formation régionales, sous-régionales et nationales visant à la prévention de la pollution provenant des navires dans le cadre de son programme d'activités 2008-2009 et des projets régionaux mentionnés ci-avant.

- **Améliorer la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines accidentelles en Méditerranée**

38. La principale mission du REMPEC est d'améliorer le degré de préparation des États côtiers méditerranéens pour faire face aux pollutions marines accidentelles aux niveaux national, sous-régional et régional dans la région méditerranéenne. Afin d'améliorer les capacités de préparation de chaque pays, le Centre a mis en œuvre un **programme de formation** visant à mettre à jour les connaissances générales et spécifiques des États côtiers méditerranéens sur le Plan d'urgence pour faire efficacement face aux accidents impliquant des hydrocarbures ou autres Substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS).

39. Les États côtiers méditerranéens ont pu également bénéficier d'une expertise pour réviser, achever ou mettre à jour des **Accords opérationnels et plans d'urgence nationaux et sous-régionaux**. Le Centre a par ailleurs organisé des exercices d'alerte et de communication pour tester la capacité de réaction du réseau d'intervention d'urgence.

40. Au cours de la période objet de l'examen, le Centre a été informé par les États côtiers méditerranéens de certains **incidents de pollution intervenus dans la région**. Il a ainsi été contacté par les autorités nationales compétentes de Croatie au sujet de l'incident de l'UND ADRIATIK, de Grèce au sujet des incidents du DIAMOND I, de l'INTERCEPTOR et du THEOFILOS, d'Italie au sujet de l'incident du MARTI PRIDE, du Maroc au sujet de l'incident du GC TIGER, de Malte au sujet de l'incident de l'IRAN DENA, d'Espagne au sujet de l'incident du NEW FLAME et enfin de Turquie au sujet de l'incident du JOJO-A. Pour un certain nombre d'incidents, le Centre a exploité

les prédictions de modèles de dérive et fourni, sur la base des conseils de son réseau d'experts, des informations techniques (cf. document REMPEC/WG.30/5).

41 Le Centre s'est également efforcé de développer ou mettre à jour des **outils d'aide à la décision**, tels que des cartes de sensibilités, des modèles de prévision de déversements, le système MIDSIS-TROCS et des techniques de télédétection.

42. Parmi les autres objectifs fixés pour l'exercice biennal 2008-2009 en matière de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles figuraient l'établissement ou le renforcement de **cadres de collaboration** avec les organismes régionaux et internationaux compétents susceptibles d'être impliqués dans les opérations de gestion des pollutions marines accidentelles survenues en Méditerranée. Cet objectif a été atteint par le développement d'accords de coopération avec d'autres institutions spécialisées ou non-gouvernementales (ONG) susceptibles d'aider le Centre ou les Parties contractantes à faire face aux accidents. Au cours de la période objet de l'examen, le REMPEC est resté en contact et a continué de coopérer avec d'autres signataires d'accords régionaux pour échanger des informations sur diverses problématiques relevant de sa responsabilité. Par ailleurs, la collaboration de longue date entre le Centre et l'industrie pétrolière s'est également poursuivie grâce, entre autres, à la coopération du MOIG (Mediterranean Oil Industry Group). Des informations détaillées sur ces accords de coopération sont proposées dans le document REMPEC/WG.30/5.

43. Comme convenu lors de la 8^{ème} réunion des Correspondants, le REMPEC a agi en qualité de Secrétariat pour le **Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG)**, dont la mission est de faciliter l'échange de données techniques et autres données scientifiques sur la préparation à la lutte et la lutte dans le contexte d'interventions d'urgence en cas de pollution marine. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MTWG a concentré ses efforts sur le développement d'une série d'outils, à savoir les Lignes directrices sur l'évaluation de la pollution par hydrocarbures des côtes méditerranéennes, l'Outil d'aide à la décision sur la gestion des déchets et les Lignes directrices sur l'évaluation et la récupération de pétrole immergé. Les travaux entrepris par le MTWG ont été relayés par le REMPEC à l'échelle internationale (Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI). Les retours positifs et recommandations des Parties contractantes reçus par le Centre au cours de ce même exercice biennal l'encouragent à poursuivre sa collaboration avec le MTWG dans cette voie. Une présentation détaillée des travaux effectués par le Groupe est fournie dans le document REMPEC/WG.30/6/1.

- **Renforcement des synergies et amélioration de l'échange d'informations et d'expertise au sein et en dehors de la région méditerranéenne**

Outils d'information et de communication

44. En matière d'outils de communication et d'information, le Centre a mis à jour sa base de données sur les alertes et accidents en Méditerranée, puis l'a mise en ligne. Cette base de données, qui peut désormais être consultée en ligne ou téléchargée, inclut de nouvelles fonctions. Contrairement aux exigences des Protocoles de 1976 et 2002 qui stipulent que les Parties contractantes doivent communiquer des informations sur les pollutions accidentelles au REMPEC, le Centre n'a reçu que peu de rapports sur les pollutions accidentelles de la part des Parties contractantes. La grande majorité des informations sur les incidents a été obtenue grâce à l'abonnement au système de compte rendu des sinistres de la Lloyds Maritime Intelligence Unit (LMIU).

45 Le Centre a également commencé à développer une nouvelle version de son site internet pour faciliter l'accès à ses informations et migrer des parties du Système d'information régional (RIS), encore principalement basé sur de la documentation papier, vers un format informatique. Selon le Centre, ce nouveau site Web devrait être disponible d'ici la fin de 2009. À cet égard, le Centre CAR/INFO a également contacté le Centre pour l'aider à créer son Système d'information, qui fera partie du système INFO/PAM. Après consultation interne entre le coordinateur du PAM et le Plan Bleu, il a été décidé de repousser cette activité au prochain exercice biennal, lorsque le nouveau site internet du REMPEC sera disponible.

46. Sous la tutelle du Projet SAFEMED, le Centre a également développé un Système d'information géographique (SIG) sur les flux du transport maritime en mer Méditerranée qui sera disponible au public, avec un certain nombre de requêtes prédéterminées. Une démonstration de cet

outil sera effectuée durant la présente Réunion des Correspondants du REMPEC au Point 8 de l'ordre du jour.

Participation au forum PAM et à d'autres réunions

47. Depuis la dernière réunion des Correspondants du REMPEC en mai 2007, le REMPEC a continué à participer activement à diverses réunions organisées dans le cadre du PAM. De plus, le Centre a également amélioré sa collaboration avec les autres membres du PAM dans le cadre des activités relevant de son mandat.

48. Au cours de la période objet de l'examen, le Centre a été invité à participer à plusieurs réunions. Il représente la convention de Barcelone à la Réunion inter-secrétariats sur les accords régionaux qui réunit chaque année les représentants de la Commission d'Helsinki, de l'Accord de Bonn, de l'Accord de Lisbonne, de la Commission sur la Mer Noire, de la Convention de Barcelone, de la Commission Européenne et de l'EMSA, dont l'objectif est d'échanger des informations sur les activités liées à la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines. Le Centre est également invité à participer au Groupe technique consultatif, un organe auxiliaire créé par l'EMSA pour débattre des problématiques techniques liées à la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines. Tel qu'expliqué précédemment, le Centre participe également aux activités du Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI et assiste régulièrement aux sessions du Comité de protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI. Il suit en outre les travaux effectués par le Groupe européen d'experts sur la détection par satellite des pollutions marines par hydrocarbures (EGEMP), même s'il ne participe pas à chaque session du Groupe.

49. Au cas par cas, le Centre a également participé à des conférences, réunions et séminaires pour présenter les résultats des activités entreprises dans le cadre de la convention de Barcelone et liées aux activités du Centre. Au cours du dernier exercice biennal, par exemple, le Centre a participé à la « Conférence sur la politique maritime intégrée et la Méditerranée », organisée par la Slovénie et la Commission Européenne le 10 juin 2008, et au « Forum Biomarine 2008 », un événement mondial organisé en France en octobre 2008. Il a également assisté à la « Conférence internationale sur la gestion écologiquement rationnelle des résidus produits par les navires » organisée en France, afin d'éveiller l'intérêt sur la possibilité de créer des partenariats public-privé visant à la résolution du problème d'inadéquation des installations de réception portuaires.

La réunion est invitée à prendre note des informations communiquées et à les commenter en tant que de besoin.

ANNEXE I

**ÉTAT DES RATIFICATIONS DU PROTOCOLE PRÉVENTION ET SITUATION CRITIQUE DE 2002
À LA CONVENTION DE BARCELONE**

Parties contractantes	Date de ratification
Albanie	-
Algérie	-
Bosnie & Herzégovine	-
Croatie	1 octobre 2003
Chypre	-
Commission Européenne	25 juin 2004
Egypte	-
Espagne	19 août 2007
France	2 juillet 2003
Grèce	27 novembre 2006
Israël	-
Italie	-
Liban	-
Libye	-
Malte	18 février 2003
Maroc	-
Monaco	3 avril 2002
Monténégro	19 novembre 2007
Slovénie	16 février 2004
Syrie	Date de la ratification à annoncer par le dépositaire
Tunisie	-
Turquie	4 juin 2003

ANNEXE II

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
O.S.S.R. 1 FAIRE RATIFIER LES CONVENTIONS MARITIMES INTERNATIONALES LIÉES À LA PROTECTION DU MILIEU MARIN			
Fournir aux pays des conseils et une assistance technique pour la ratification et/ou transposition dans la législation nationale des conventions maritimes internationales applicables	Août – sept. 2008	À sa demande, le Centre a révisé une proposition de loi de Malte sur l'application de la Convention Bunkers (Soutes) de 2001 et fourni des conseils/recommandations aux autorités maltaises compétentes. Malte a ratifié la Convention Bunkers (Soutes) le 12 novembre 2008, laquelle est entrée en vigueur le 12 février 2009.	MTF
	14 – 17 avril 2008 Alexandrie, Égypte	Projet de Partenariat GloBallast: un Cours général sur la gestion des eaux de ballast a été organisé, en collaboration avec l'Académie Arabe des Sciences, des Technologies et des Transports Maritimes. L'objectif était de transmettre des connaissances générales sur la mise en œuvre et de l'application de la Convention pour la gestion des eaux de ballast des navires de 2004.	GloBallast (ITCP de l'OMI)
	11 – 12 sept. 2008 Dubrovnik, Croatie	Projet de Partenariat GloBallast: la première réunion des Correspondants GloBallast nationaux a eu pour résultat d'officialiser la création du Groupe de Travail Régional GloBallast et d'établir son mandat, qui comprend notamment le développement d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires de 2004. Les participants à cette réunion, organisée en étroite collaboration avec les autorités nationales croates ont arrêté la forme et le contenu de la Stratégie à mettre en place.	GloBallast MTF (REMPEC et ASP/CAR)
	21 – 24 oct. 2008 Gebze, Turquie	Projet de Partenariat GloBallast: un Cours de formation régional sur les Études de Référence Biologiques Portuaires a été organisé dans le cadre à la fois du Projet de Partenariat GloBallast et du Projet SAFEMED, en étroite collaboration avec les autorités nationales turques. Son objectif était de fournir des informations techniques et de transmettre un savoir-faire sur le prélèvement d'échantillons et les mesures de suivi.	MTF et SAFEMED

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
Aide à l'organisation et à la mise en place de formations nationales sur la prévention de la pollution provenant des navires	12 – 14 juin 2007 Bar, Monténégro	Un cours de formation national sur la Convention MARPOL a été organisé par le REMPEC au Monténégro, dans le cadre du Mémorandum bilatéral conclu entre le REMPEC et le Monténégro sur un Programme d'activités.	MTF
O.S.S.R. 2 OPTIMISER L'EFFICACITÉ DES ADMINISTRATIONS MARITIMES			
Obtention d'une bourse pour un cours de formation de 3 ^{ème} cycle de niveau Mastère en droit à l'Institut international de droit maritime (IMLI) de l'OMI	2007-2009 Malte (IMLI)	Six étudiants de cinq pays bénéficiaires du Projet SAFEMED ont pu bénéficier de cette bourse.	SAFEMED
Obtention d'une bourse pour un cours de formation de 3 ^{ème} cycle de niveau Mastère en sciences à l'Université Maritime Mondiale (UMM)	2007-2009 Malmö, Suède (UMM)	Huit étudiants de six pays bénéficiaires du Projet SAFEMED ont pu bénéficier de cette bourse.	SAFEMED
Cours de formation sur l'Application par l'État du Pavillon	5 - 9 nov. 2007 Malmö, Suède (UMM)	Un cours de formation accélérée sur l'Application par l'État du Pavillon a été organisé pour les bénéficiaires du Projet SAFEMED.	SAFEMED
Atelier sur l'application du Programme facultatif d'audit des États membres de l'Organisation maritime internationale (le Programme VIMSAS)	4 - 6 mars 2008 Malte	Un atelier régional de trois jours a été organisé à Malte, auquel ont assisté des représentants de huit bénéficiaires du Projet SAFEMED, ainsi que des représentants de Malte et de Monaco.	SAFEMED
Séminaire régional sur l'influence de l'élément humain sur les accidents maritimes	17-19 juin 2008 Lisbonne, Portugal	Un séminaire de trois jours a été organisé dans les locaux de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (EMSA), à Lisbonne, auquel ont assisté des représentants de neuf bénéficiaires du Projet SAFEMED, ainsi que des représentants de l'Italie et du Portugal.	SAFEMED

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
O.S.S.R. 4 ÉQUIPER LES PORTS D'INSTALLATIONS DE RÉCEPTION			
O.S.S.R. 5 GÉRER LES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES NAVIRES			
Soumission d'un document au MEPC visant à la reconnaissance de la mer Méditerranée comme Zone spéciale au titre de l'Annexe V de la Convention MARPOL	2007-2008	Le REMPEC a coordonné, au niveau régional, la soumission par les États côtiers méditerranéens d'un document destiné à informer l'OMI que les ports desdits pays étaient équipés des installations de réception adéquates, et donc à demander la prise d'effet du statut de Zone spéciale de la mer Méditerranée au titre de l'Annexe V (ordures) de la convention MARPOL. Ce document a été présenté à l'occasion de la 57 ^{ème} Session du MEPC de l'OMI, à l'issue de laquelle il a été convenu que le statut de Zone spéciale prendrait effet le 1 ^{er} mai 2009.	MTF
O.S.S.R. 6 AMÉLIORER LE SUIVI DES ÉVÉNEMENTS DE POLLUTION, AINSI QUE LA SURVEILLANCE ET L'OBSERVATION DES REJETS ILLICITES			
O.S.S.R. 7 INTENSIFIER L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS ET LA POURSUITE DES CONTREVENANTS			
Préparation d'une étude sur le degré d'application des réglementations de l'Annexe I de la Convention MARPOL par les pays méditerranéens	2007-2008	Deux consultants ont été recrutés pour évaluer le degré d'application des dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL. Incombant principalement à SAFEMED, cette mission a été en partie financée par le MTF afin d'être étendue à davantage de pays. Un rapport final a été publié qui proposait deux solutions pour améliorer la situation à l'échelle nationale, régionale et sous-régionale.	SAFEMED et MTF
Organisation d'un Séminaire régional sur les rejets illicites des navires et la poursuite des contrevenants (MEDEXPOL 2007)	27 – 30 nov. 2007 Marseille, France	Ce Séminaire était axé sur les aspects juridiques et les problèmes de mise en application. Il a offert aux magistrats des Parties contractantes l'opportunité de se faire une idée plus précise des problèmes en jeu. Par souci de suivi des opinions exprimées par les participants de ce séminaire, le REMPEC a coordonné l'établissement d'un réseau de magistrats et/ou autres parties prenantes et a demandé aux Parties contractantes de nommer un correspondant. Toutefois, à ce jour, seuls trois pays ont nommé un correspondant.	MTF

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
Participation à un projet pilote d'observation par satellite	2007 – 2008 Maroc-Algérie-Tunisie	Durant un an, trois pays, à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont reçu des images satellites capturées dans le cadre du Projet MARCOAST visant à signaler les déversements probables d'hydrocarbures dans leurs zones côtières. Au total, 454 déversements d'hydrocarbures probables ont été détectés sur les 250 images satellites fournies par l'Agence spatiale européenne (ASE). Le Centre a également sollicité l'aide du Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON) pour effectuer des simulations et prévisions de dérive des nappes sur certains déversements avérés.	Externe (ASE)
Organisation d'une opération conjointe de surveillance aérienne	2009	Comme convenu par les Parties contractantes, une opération de surveillance aérienne conjointe a été proposée à l'Espagne, la France, Monaco, l'Italie, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. L'Espagne, la France, l'Italie et le Maroc ont confirmé la disponibilité d'un aéronef. La préparation de l'opération, qui est prévue pour le second semestre 2009, a débuté.	Pays méditerranéens participant à l'opération et MTF
Étude de faisabilité sur la surveillance aérienne de la zone maritime de Chypre	2007-2008 Chypre	À la demande de Chypre, le Centre, en collaboration avec les Douanes françaises, a évalué les moyens restant à mettre en place par Chypre pour assurer la surveillance aérienne de sa zone maritime en vue de détecter les éventuelles pollutions.	MTF et les autorités françaises
O.S.S.R. 8 RÉDUIRE LA POLLUTION GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS DE PLAISANCE			
Développement de lignes directrices exhaustives sur l'application des principes de développement durable et de respect de l'environnement aux activités de plaisance	2008	Les Lignes directrices liées aux activités de plaisance et à la protection du milieu marin en Méditerranée validées lors de la 8 ^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, ont été adoptées lors de la 15 ^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes. Elles ont été ajoutées à la partie A du Système d'information régional (SIR) du Centre.	

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

O.S.S.R. 9 RÉDUIRE LES RISQUES DE COLLISION EN ÉTABLISSANT DES SYSTÈMES DE ROUTAGE DES NAVIRES			
Étude sur les flux du transport maritime en mer Méditerranée	2008	L'étude a été préparée par la Lloyd's Maritime Intelligence Unit (LMIU) sur la base des données recueillies en 2004/2005 et a été diffusée en août 2008. Elle fournit des informations fiables permettant d'évaluer les grandes voies maritimes et améliorations futures envisageables. Un Système d'information géographique (SIG) a également été développé pour visualiser les principaux résultats.	SAFEMED
O.S.S.R. 10 AMÉLIORER LE CONTRÔLE DES FLUX DU TRANSPORT MARITIME			
Organisation de programmes de formation pour les responsables et opérateurs des Services de trafic des navires (VTS)	3 – 14 sept. 2007 Tyne and Wear (R.U.)	Deux stages de formation de cinq jours sur les VTS ont été organisés dans un institut de formation du Royaume Uni, auxquels ont assisté des représentants de huit bénéficiaires du Projet SAFEMED.	SAFEMED
O.S.S.R. 12 METTRE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES POUR LA DÉSIGNATION DE LIEUX DE REFUGE AFIN DE MINIMISER LES RISQUES DE POLLUTION ÉTENDUE			
Identification des procédures à mettre en œuvre pour faciliter la désignation des lieux de refuge	2008	Les lignes directrices du processus décisionnel d'autorisation d'accès à un lieu de refuge pour les navires demandant assistance, validées au cours de la 8 ^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, ont été adoptées par les Parties contractantes à l'issue de leur 15 ^{ème} réunion ordinaire. Elles ont été ajoutées à la partie A du Système d'information régional (SIR) du Centre. Les Parties contractantes devront bientôt répondre à un questionnaire visant à inventorier les règles adoptées dans ce domaine par chacune. Ce projet d'inventaire s'inscrit dans le cadre d'une étude d'évaluation de la capacité et de la localisation des remorqueurs présents en Méditerranée actuellement en préparation.	SAFEMED

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

O.S.S.R. 13 ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ DE DÉSIGNER LA MER MÉDITERRANÉE COMME ZONE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS AU TITRE DE L'ANNEXE VI DE LA CONVENTION MARPOL			
Assistance à la préparation de proposition de désignation de la mer Méditerranée comme Zone de contrôle des émissions de SO _x (SECA) au titre de l'Annexe VI de MARPOL	2007	Le Centre a commandité une étude sur les étapes préliminaires à respecter avant de soumettre une telle proposition. La première partie de cette étude traite du processus de ratification de l'Annexe VI de la convention MARPOL et la seconde des travaux de préparation requis pour soumettre à l'OMI une demande de désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SO _x (SECA). Selon le devis effectué par le Consultant chargé de l'Étude, les études préliminaires connexes coûteraient environ 550 000 euros.	SAFEMED
O.S.S.R. 14 VEILLER À LA MISE À DISPOSITION DES NAVIRES EN DÉTRESSE, PÉTROLIERS INCLUS, DES SYSTÈMES DE REMORQUAGE ADÉQUATS EN MÉDITERRANÉE			
Évaluation de la capacité et de la localisation des remorqueurs présents en Méditerranée	2008-2009	Une étude basée sur un questionnaire est actuellement en cours de finalisation.	SAFEMED
Organisation d'un cours de formation sous-régional sur les problèmes techniques liés aux opérations d'assistance	11 – 13 nov. 2008 Izola, Slovénie	Un cours de formation sous-régional sur les interventions d'urgence en mer a été organisé en collaboration avec l'administration maritime et l'administration de la sécurité civile et des secours en cas de catastrophe (ACPDR) de Slovénie. Son objectif était de familiariser les administrations, en particulier les deux administrations citées précédemment, avec les spécificités des sinistres en mer et des interventions d'urgence en mer.	MTF
O.S.S.R. 15 PRÉVENIR LES ACCIDENTS DANS LES PORTS COMMERCIAUX ET TERMINAUX PÉTROLIERS			
Évaluation des capacités en termes de sécurité des Terminaux pétroliers de la Méditerranée	2008	Le Centre s'est mis en relation avec l'OCIMF (Oil Companies International Marine Forum), qui développe actuellement un programme d'amélioration de la sécurité des opérations des terminaux.	Externe et MTF

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

O.S.S.R. 16 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MOYENS D'INTERVENTION PRÊTS À ÊTRE UTILISÉS EN CAS DE DÉVERSEMENTS, SOUS LA SUPERVISION DIRECTE DES ÉTATS MÉDITERRANÉENS			
Organisation d'un atelier régional sur les systèmes de planification des opérations d'urgence dans la région Méditerranéenne	11 – 12 mai 2009 Marseille, France	Conformément à la décision prise durant l'atelier organisé par le MOIG à Malte en mai 2007, un atelier de travail régional gouvernements-industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée sera organisé à Marseille, en collaboration avec l'industrie pétrolière, pour évaluer les risques et le degré de préparation de la région.	MTF et externe (MOIG)
O.S.S.R. 17 ENCOURAGER LES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES RÉGIONALES À PRENDRE PART À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ET À FACILITER LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES			
Coopération avec la communauté scientifique	2007-2009	Le REMPEC a étroitement collaboré avec le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON) à l'exploitation de modèles de prévision de déversements et de données météo-océanographiques.	
Participation aux forums internationaux pertinents	2007- 2009	Le Centre a activement participé et contribué aux travaux du Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI, en particulier aux travaux entrepris par le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), qui a fait office de forum régional pour les Parties contractantes qui ont ainsi pu contribuer indirectement aux travaux menés par le Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI.	
O.S.S.R. 18 AMÉLIORER LA QUALITÉ, LA RAPIDITÉ ET L'EFFICACITÉ DU PROCESSUS DÉCISIONNEL EN CAS DE POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE PAR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INTRODUCTION D'OUTILS TECHNIQUES ET D'AIDE À LA DÉCISION			
Développement d'un outil d'aide à la décision au service de la gestion des résidus d'hydrocarbures suite à un déversement accidentel	2008-2009	Dans le cadre du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), un consultant a été recruté pour mener une étude sur la gestion des résidus d'hydrocarbures suite à un déversement accidentel afin de développer, dans un second temps, un outil électronique à même de simplifier le processus décisionnel. L'étude était basée sur un questionnaire.	MTF
Organisation d'un Cours de formation national sur MEDSLICK	4 – 5 juin 2007 Lattakia, Syrie	Un Cours de formation national sur le modèle prédictif de dérive des nappes d'hydrocarbures MEDSLICK (Version 5.1.2) a été organisé en Syrie, en collaboration avec le Centre Océanographique de l'Université de Chypre.	MTF

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

Coopération avec le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON)	2007-2009	À partir de 2007, le Centre a fait appel au réseau MOON à différentes occasions, en particulier lors de pollutions accidentelles du milieu marin, afin d'exploiter certains de ses modèles de prévision de déversement et, en cas de rejet illicite probable, certains de ses modèles de simulation de dérive des nappes.	MTF
Maintien du degré de préparation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU)	Février 2009	Les accords conclus entre la MAU et FEDERCHIMICA et CEDRE ont été reconduits. L'accord conclu avec l'ICRAM (a présent ISPRA) est en cours de révision.	MTF
Mise à niveau du site Web du REMPEC	2008	Une refonte complète du site Internet du Centre est en cours qui devrait faciliter la diffusion des informations et l'accès aux outils d'aide à la décision. Le nouveau site Internet du REMPEC devrait être mis en ligne dans le courant de cette année.	
Révision et actualisation du Système d'information régional (SIR)	Mai 2008	La base de données sur les alertes et accidents en mer Méditerranée a été révisée et est désormais accessible en ligne. Elle peut également être téléchargée et inclut de nouvelles fonctions, notamment des filtres, outils de génération automatique de rapports, fichiers du SIG.	MTF
Mise à niveau du Système intégré d'information méditerranéen d'aide à la décision (MIDSIS-TROCS)	2008	Le Centre a pris contact avec diverses organisations pour établir des partenariats afin d'actualiser cet outil d'aide à la décision d'ici à 2010-2011.	
O.S.S.R. 19 APPROFONDIR AUTANT QUE POSSIBLE LES CONNAISSANCES SUR LA PRÉPARATION ET LA GESTION DES POLLUTIONS MARINES ACCIDENTELLES PAR DES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NOCIVES			
Organisation d'un Cours de formation accélérée sur la prévention et le contrôle de la pollution	11 – 22 juin 2007 Brest-Marseille, France	Un cours de formation INFOPOL a été organisé, auquel ont assisté des représentants de huit bénéficiaires du Projet SAFEMED.	
Organisation d'un atelier national sur les procédures d'indemnisation relatives aux déversements d'hydrocarbures, ainsi que sur les Conventions de responsabilité civile et Fonds d'indemnisation	17 – 19 juillet 2007 Caire, Égypte	Un atelier national sur les procédures d'indemnisation relatives aux déversements d'hydrocarbures a été organisé avec le soutien du REMPEC en coopération avec le Fonds IOPC, l'ITOPF et le Groupe international des P & I Clubs.	MTF

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

Organisation d'un Cours de formation national sur les cartes de sensibilités	2 – 4 juillet 2008 Rabat, Maroc	Un atelier national sur les cartes de sensibilités a été organisé en collaboration avec les autorités marocaines pour faire le point sur les ressources existantes et décider des étapes ultérieures à mettre en œuvre à l'échelle nationale.	ITCP de l'IMO
Atelier national sur l'utilisation des dispersants	21 – 22 oct. 2008 Alger, Algérie	L'objectif de l'atelier était d'aider les autorités algériennes à décider d'une politique nationale sur l'utilisation des dispersants.	ITCP de l'IMO
Atelier national sur la planification d'urgence contre les pollutions par les substances nocives et potentiellement dangereuses	28 – 30 oct. 2008 Alexandrie, Égypte	Cet atelier a été organisé par le Centre suite à l'adoption par l'Égypte du Protocole HNS 2000 de la Convention OPRC 1990 afin de l'aider à appliquer ce Protocole. Il comportait le nouveau Cours type de l'OMI Manager Level, intitulé « Introduction to the Response to HNS in the Marine Environment » (Introduction aux plans d'urgence contre les pollutions par les substances nocives et potentiellement dangereuses), traduit en arabe par les autorités égyptiennes.	MTF
Organisation d'exercices et participation à des exercices	10 – 12 juin 2008 Tarragone, Espagne 17 – 18 sept. 2007 Porto Torres, Italie 8 oct. 2008	Le Centre a pris part à plusieurs exercices de sa base à Malte, organisés par les autorités nationales compétentes. Il a également participé à des exercices sous-régionaux organisés dans le cadre des accords RAMOGEPOL et Lion Plan (Nurra 2007) – (Mediterraneo 2008) Le Centre a organisé un exercice d'alerte et de communication impliquant l'Industrie chimique (test ICE ou International Chemical Environment) et fait office de Centre de liaison entre les fabricants d'Égypte et ceux du R.U..	
O.S.S.R. 20 RÉVISER LES RECOMMANDATIONS, PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES EXISTANTS ET EN DÉVELOPPER DE NOUVEAUX POUR FACILITER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET L'ASSISTANCE MUTUELLE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION			
Développement de lignes directrices pour l'évaluation de la pollution des côtes méditerranéennes par les hydrocarbures	2008-2009	Courant 2008-2009, le Centre, avec l'assistance d'un consultant et le soutien du Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI et dans le cadre du MTWG, a développé des lignes directrices pour l'évaluation de la pollution des côtes méditerranéennes par les hydrocarbures. L'objectif était d'harmoniser les méthodes employées au niveau régional pour mener à bien ces études en situation d'urgence afin de garantir que tous les experts impliqués utilisent une méthodologie et une terminologie communes.	MTF

(O.S.S.R. – Objectif spécifique de la stratégie régionale)

TITRE	DATE ET LIEU	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT
O.S.S.R. 21 RENFORCER LA CAPACITÉ DE CHAQUE ÉTAT CÔTIER À FAIRE EFFICACEMENT FACE AUX INCIDENTS DE POLLUTION MARINE PAR LE DÉVELOPPEMENT D'ACCORDS OPÉRATIONNELS SOUS-RÉGIONAUX ET DE PLANS D'URGENCE			
Développement d'un programme d'activités axé sur la pollution marine provenant des navires	4 juin 2007 Bar, Monténégro	Le programme d'activités mis en œuvre par le REMPEC au Monténégro en 2006 s'est poursuivi en 2007 grâce au développement d'une proposition de Plan national d'urgence en cas de pollution marine. Une seconde réunion des autorités nationales a été organisée afin de valider la quatrième version de la proposition de Plan d'urgence national et une série de recommandations sur sa mise en œuvre.	MTF
Fourniture d'une assistance au développement, à l'amélioration et à la maintenance des systèmes et dispositions opérationnelles à tous les pays	2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> • À la demande des autorités croates, le Centre a révisé le nouveau plan d'urgence en cas de pollution marine de la Croatie, qui a depuis été adopté. • Le Centre a également été impliqué dans les travaux de préparation liés au plan d'urgence national en cas de pollution marine de Malte. • À la demande des autorités albanaises, le Centre révisé actuellement une proposition de plan d'urgence en cas de pollution marine préparé par les autorités espagnoles dans le cadre d'un projet d'assistance technique bilatérale pour l'Albanie. 	MTF
Assistance à l'organisation d'activités et de réunions conjointes sous-régionales	21 – 22 avril 2008 Tunis	Le Centre a participé à l'organisation de la 3 ^{ème} réunion des autorités nationales compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan sous-régional d'urgence en cas de pollution marine du sud-ouest méditerranéen (Algérie, Maroc, Tunisie).	MTF